

COMMUNE DE KURTZENHOUSE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- élus : 15
- en fonction : 15
- présents : 15

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Sous la présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire

étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HAMMER Justine, HOHMANN Leslie, HUCKEL Jean-Paul, MARTEAU Sabrina, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : -/-

Date de la convocation : 29 mai 2026

POINT 7. DESIGNATION D'UN ELU POUR LA SIGNATURE D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CAS D'UNE OPPOSITION D'INTERETS

Vu la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
Vu le décret 2014-90 du 31 janvier 2014, notamment les articles 5 et 6 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-26 ;

Considérant qu'une déclaration préalable de travaux n°DP06725226R0013 a été déposée par la SCI S'BORTS HOFT représentée par M. Franck MOSER, M. Marc MOSER, Maire, se trouve en situation de conflit d'intérêts sur le dossier en raison de son lien de parenté avec le requérant (son fils) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (Jean-Paul HUCKEL, MOSER Marc) :

- **décide** de désigner M. HUCKEL Jean-Paul pour représenter la commune dans le dossier, étant précisé que le service instructeur de la demande d'autorisation de travaux est assurée par un service extérieur à savoir l'Agence Territoriale d'Ingénierie Public du Bas-Rhin.
- **charge** M. HUCKEL Jean-Paul de signer la décision dans ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,



Marc MOSER
Maire



Nadine VOLKRINGER
Secrétaire de séance